



**Doc. 14427**

13 octobre 2017

## Halte aux propos et actes haineux dans le sport

### Proposition de résolution

déposée par M. Goran BEUS RICHEMBERGH et d'autres membres de l'Assemblée

---

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

Les incidents de violence et les propos haineux sont un problème courant dans le sport. Il s'agit notamment de paroles proférées (insultes, chants) et d'actes commis (affichage de pancartes, symboles) lors des manifestations sportives, exacerbant les sentiments nationalistes, dénigrant les femmes, les homosexuels et les minorités ethniques ou incitant à la violence à leur égard. Le phénomène se manifeste aussi de manières plus allusives, telle l'immolation d'une poupée gonflable vêtue de l'uniforme de l'équipe adverse. Toutefois, il dépasse les comportements individuels ou collectifs des supporters et se produit aussi entre ou contre les joueurs, les équipes, les entraîneurs, ou encore les arbitres.

Si les propos et les actes racistes dans le sport ont fait l'objet d'une attention accrue ces dernières années, les propos et les actes sexistes et homophobes sont moins reconnus ou banalisés, le tout demeurant largement impuni.

L'Assemblée parlementaire rappelle que les propos et les actes haineux sont contraires au respect de la dignité humaine et au principe d'égalité et constituent une violation des droits humains. Elle souligne que le sport devrait être un instrument de promotion et de transmission des valeurs telles que le respect mutuel et la tolérance, et non pas le lit d'idées racistes, sexistes et homophobes.

Afin de lutter contre ce fléau, une prise de conscience et la mise en place de mesures spécifiques sont nécessaires, en impliquant tous les acteurs concernés, y compris les pouvoirs publics, les joueurs, les entraîneurs, les arbitres, les médias, les organisations sportives nationales et internationales, et la population dans son ensemble.

L'Assemblée devrait faire le point sur la situation afin de recommander aux États membres du Conseil de l'Europe les mesures nécessaires pour prévenir et combattre efficacement les propos et les actes haineux dans le sport.

*Signé (voir au verso)*



Signé<sup>1</sup>:

BEUS RICHEMBERGH Goran, Croatie, ADLE  
BADEA Viorel Riceard, Roumanie, PPE/DC  
BİLGEHAN Gülsün, Turquie, SOC  
BLONDIN Maryvonne, France, SOC  
BRUYN Piet, De, Belgique, NI  
GATTI Marco, Saint-Marin, PPE/DC  
GROTH Annette, Allemagne, GUE  
HARANGOZÓ Gábor, Hongrie, SOC  
HEINRICH Gabriela, Allemagne, SOC  
HIGGINS Alice-Mary, Irlande, SOC  
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE  
KERESTECİOĞLU DEMİR Filiz, Turquie, GUE  
KOVÁCS Elvira, Serbie, PPE/DC  
LAMBERT Jérôme, France, SOC  
NICOLINI Marco, Saint-Marin, GUE  
OHLSSON Carina, Suède, SOC  
OOMEN-RUIJTEN Ria, Pays-Bas, PPE/DC  
STELLINI David, Malte, PPE/DC  
STROE Ionuț-Marian, Roumanie, PPE/DC  
THIÉRY Damien, Belgique, ADLE  
TORNARE Manuel, Suisse, SOC  
WURM Gisela, Autriche, SOC

---

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe  
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne  
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen  
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts  
NI: non inscrit dans un groupe